

- j) veiller, dans le domaine des affaires extérieures, à la coordination des mesures découlant de la politique nationale (les programmes du gouvernement à l'étranger portent sur la promotion des exportations, l'aide au développement, les relations en matière de défense, l'immigration, ainsi que sur les échanges culturels et scientifiques);

### *Restructuration des opérations à l'étranger*

En 1971, les services auxiliaires de divers ministères ayant des programmes à l'étranger ont été intégrés au ministère des Affaires extérieures. Dès lors, on s'est employé à inculquer aux chefs des missions canadiennes à l'étranger l'idée qu'ils représentaient le gouvernement dans son ensemble et devaient donc s'attacher à faire de ses différentes activités dans leurs régions respectives un tout cohérent.

En avril 1981, on a confié au ministère des Affaires extérieures la responsabilité des programmes d'immigration à l'étranger, plaçant désormais sous son autorité les employés du service extérieur de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Les programmes concernés portaient, entre autres, sur le recrutement des immigrants, l'admission des réfugiés et l'entrée au Canada des touristes, des étudiants et des travailleurs temporaires. De même, on a intégré au ministère le personnel hors siège de l'ACDI.

En janvier 1982, le gouvernement a réorganisé en profondeur ses ministères à vocation économique, de même que le ministère des Affaires extérieures. Ainsi, on a donné aux Affaires extérieures les fonctions que remplissait le ministère de l'Industrie et du Commerce relativement à la promotion des échanges et à la politique commerciale internationale. Ce changement, s'ajoutant à ceux signalés au paragraphe précédent, a eu pour résultat la création d'un nouveau ministère des Affaires extérieures qui, quoique conservant son nom, a été doté d'un mandat nouveau. Simultanément, les autres composantes du ministère de l'Industrie et du Commerce ont fusionné avec le ministère de l'Expansion économique régionale pour former le nouveau ministère de l'Expansion industrielle et régionale qui s'occupe exclusivement de questions de commerce intérieur. En septembre 1983, on a procédé à la deuxième phase de la réorganisation afin de mieux intégrer les fonctions politiques, économiques et commerciales du ministère des Affaires extérieures.

La restructuration effectuée visait à :

- assurer la cohérence des politiques et des programmes canadiens sur le plan général des relations du Canada avec le monde extérieur,
- donner plus d'envergure aux domaines économique et commercial dans l'élaboration de la politique étrangère du Canada,